

LANGUES MINORÉES, VENT DE LIBERTÉ....
DICHJARAZIONE UNIVERSALE DI I DIRITTI LINGUISTICI

Actes du colloque (5e FESTIVENTU)

CALVI 23 octobre 1996

(Actes, 1^e Partie)

Le Centre Culturel Universitaire est heureux de mettre à la disposition du public la transcription des communications et échanges qui ont eu lieu à l'occasion du colloque « Langues minoritaires » vent de liberté » organisé à l'Hôtel de Ville de Calvi et suscité par **Serge ORRU**, directeur de l'édition 1996 du « Festival du Vent ».

Cette manifestation a été mise en place par Jacques Thiers et Guy Firroloni.

Le colloque a bénéficié de l'expérience d'un public composé en majorité de professionnels de l'édition, des médias et de l'enseignement (Guy Firroloni, Joseph Castellani, Germaine De Zerbi et Claude Pantalacci). mais aussi de points de vue de représentants d'associations (C.Castellani, M.Ferrari). d'élus (A.Bighelli, V.Simeoni) et de particuliers attachés à la langue corse ou simples témoins de son état.

L'invitation d'un grand expert en matière de droits linguistiques a assuré à cet échange le constant relais de la situation insulaire actuelle aux problèmes généraux des langues dites « minorées » ou « minoritaires ». L'éclairage apporté par le secrétaire général du CIEMEN de Barcelone, **Aureli ARGEMI**, s'est en effet révélé de la plus haute importance parce qu'il a permis de mettre en perspective les obstacles qui souvent paraissent insurmontables à ceux qui depuis de longues années déploient des efforts considérables pour assurer au corse un présent et un avenir. L'évocation sans triomphalisme de la situation catalane et le recours constant à la notion de « droits linguistiques » sans juridisme étroit a certainement largement contribué à faire entendre comment ces langues-là, quelles que soient leurs limites et leurs difficultés, sont toujours « vent de liberté » comme l'assure le titre de ce colloque.

Au cours de cette journée il a souvent été question de la **Charte Européenne des Langues Régionales ou Minoritaires** (1992) et de la **Déclaration Universelle des Droits Linguistiques** proclamée en juin 1996 à Barcelone.

Il se trouve que le récent avis du Conseil d'Etat défavorable à la ratification par la France de la Charte Européenne des Langues Régionales ou Minoritaires déclarée anticonstitutionnelle semble donner raison à ceux qui tentent de mettre les communautés linguistiques et les individus sous la protection de grands textes consacrés au droit des gens plus qu'aux pactes du politique. La Déclaration Universelle des Droits Linguistiques dont Aureli Argemí est l'un des promoteurs et des artisans en prend un relief et un intérêt accrus.

La séance est ouverte à 10 heures par M. Serge ORRU.

M. Serge ORRU. - Mesdames et messieurs, merci d'être présents à ce colloque intitulé « *Langues minoritaires, vent de liberté* ». Beaucoup de personnes se sont demandé pourquoi un tel colloque durant le Festival du Vent.

Le vent souffle dans le désert, souffle dans les vignes, dans les cités ; le vent, c'est aussi l'aéronef de l'âme, le planeur de l'histoire, et dans cette globalisation, cette mondialisation de l'économie, on parle d'économnie avant de parler de philosophie ou d'esprit. Si le vent est le vecteur de l'histoire, c'est surtout le vecteur de l'âme et pour exprimer les choses, il faut des mots. Il y a des dialectes, des langues, des mosaïques de mots dans le monde et une mosaïque au sol ou au mur est plus jolie qu'un sol uniforme.

Cette diversité n'est pas pour créer des îlots ou des ghettos mais pour valoriser, identifier le langage des hommes, même s'il est différent, pour les unir et non pour les opposer.

Nous sommes dans un pays qui vit sa langue, peut-être un peu plus fortement depuis quelques années, il est donc intéressant pour le Festival du Vent que ce colloque ait lieu. Je remercie Jacques THIERS qui en a eu l'initiative au nom du Centre Culturel Universitaire, avec Guy FIRROLONI.

Lorsque nous avons évoqué la possibilité, pour le Festival du Vent, de promouvoir la culture corse, nous nous sommes dit pourquoi pas la langue? De surcroît, Jacques THIERS nous a immédiatement parlé d'une personnalité immense, Aureli ARGEMÍ, qui vient de Barcelone et qui nous a amené le soleil de la Catalogne. Aureli ARGEMÍ va vous parler d'une Déclaration très importante, la Déclaration Universelle des Droits Linguistiques, proclamée solennellement à Barcelone en juin dernier et qui sera présentée demain à Paris, à l'initiative de **l'Association des Juristes Berbères de France** au palais de Justice de Paris. Je vais laisser la

parole aux intervenants : nous sommes simplement le bateau ou l'aéronef de ce brassage de mots et de liberté. Merci à vous tous et bon colloque !

M. Jacques THIERS - Il est bien difficile de prendre la parole après Serge ORRU qui a la poésie du verbe et la poésie de cette magnifique réalisation qu'est le Festival du Vent. La tâche qui me revient n'est pas facile puisqu'il s'agit de jeter les bases de l'organisation de cette journée.

Avant d'entrer dans les détails organisationnels, je voudrais remercier la municipalité de Calvi qui nous accueille dans cette magnifique salle. Je disais à M. Le Maire tout à l'heure qu'il manquait peut-être un portrait, une représentation, un buste de ce grand découvreur qui se réjouissait d'entendre le vent gonfler les voiles de ses caravelles.

M. Alain BIGHELLI. - Je vous remercie de me donner la parole. Je suis très heureux de vous accueillir dans cette salle des fêtes rénovée et restaurée de la municipalité de Calvi. Il est effectivement difficile de prendre la parole après mon ami Serge ORRU mais également après vous que j'ai connu du temps où j'étais étudiant et où nous avons mis sur les rails cette langue corse à laquelle nous tenons tant. Comme le disait Serge ORRU, c'est cette mosaïque qui fait la richesse de notre patrimoine collectif et aussi notre richesse individuelle. Nous sommes certes des individus mais nous sommes aussi pétris de notre patrimoine commun et c'est cette richesse que je vous remercie de célébrer aujourd'hui.

J. THIERS. - Je vous propose donc ce matin d'entrer dans le vif du sujet avec la présentation de La Déclaration Universelle des Droits Linguistiques qui a été publiée à Barcelone les 6, 7 et 8 juin dernier au terme d'un travail dont Aureli Argemí vous parlera. Une Conférence Mondiale au sens plein du terme a réuni environ 50 situations, 200 participants venus de tous les continents pour consacrer de manière très officielle ce document qui a pour vocation de compléter une petite case laissée vide dans la **Déclaration des Droits de l'Homme**. Aureli ARGEMÍ nous exposera donc à la fois les contenus et la mise en place de cette Déclaration. Après cela, nous dirons deux mots de la situation linguistique corse avec la volonté de camper le décor. Et cet après-midi nous essaierons d'aborder de manière concrète la situation en Corse dans ses différents secteurs. L'idée centrale est la suivante : la langue corse est-elle un avantage ou un inconvénient, étant bien entendu que

nous ne pouvons pas en évacuer la nécessité. Pourquoi ? Parce que les Corses, dès lors qu'ils ont à parler d'eux-mêmes, qu'il s'agisse de leur personnalité individuelle ou collective, évoquent inmanquablement la langue corse comme un critère, un référent identitaire fondamental. Ce caractère incontournable de la langue nous conduira à examiner cet après-midi ce que peut représenter la langue d'un point de vue économique. Guy FIRROLONI a bien voulu être le meneur de jeu et l'animateur d'une réflexion de ce point de vue.

Nous verrons ensuite ce que représente la langue dans le domaine des médias dont nous aurons quelques représentants en particulier de France 3. Enfin, nous nous interrogerons sur la question de la langue corse à l'école. La tradition de la Corse étant celle surtout de l'école publique, nous nous poserons principalement, mais sans exclusive aucune, la question de la langue corse dans l'enseignement public. Dans d'autres situations minorées, la question se pose bien sûr autrement...

Voilà donc comment nous pouvons envisager de travailler aujourd'hui. Comme nous ne sommes pas très nombreux je crois que nous pourrons aller au fond des choses.

Je voudrais remercier encore une fois Aureli ARGEMÍ d'être venu jusqu'en Corse. Notre invité est le secrétaire général du CIEMEN (1), le Centre International Escarré -du nom de son fondateur- pour les Minorités et les Nations. Ce centre s'attache à défendre à travers le monde les droits des petites communautés, de celles qui ont le plus de difficultés à affronter les pièges de l'existence. C'est aussi une organisation humanitaire extrêmement efficace : la dernière fois que je suis allé à Barcelone, précisément pour la cérémonie de l'adoption d'un texte de la Déclaration Universelle des Droits Linguistiques, un départ de camions était prévu pour l'aide à la Tchétchénie. C'est dire dans quelle réflexion générale s'insère cette question des Droits linguistiques. Il s'agit non pas d'un artifice rhétorique mais véritablement d'un acte de foi et d'une politique incarnée aussi par la personnalité d'Aureli ARGEMÍ qui est un militant antifranquiste très connu. Je lui cède maintenant la parole en lui souhaitant la bienvenue...

Aureli ARGEMÍ.. Merci, Jacques, pour cette présentation et merci pour l'accueil et cette invitation au Festival du Vent.. Un Festival du Vent pour parler des langues. c'est une initiative originale et prometteuse... La langue est quelque chose qui nous identifie. Nous parlons, chacun de nous, notre propre langue parce que nous

sommes différents. Or, il faut trilater cette différence qui est à la base de tout dans ce monde, surtout quand on pense que l'humanité doit s'unir. C'est à travers la différence que nous devons comprendre ce que signifie et ce qu'implique l'union de tous les peuples et de toutes les personnes.

Merci aussi pour l'accueil à la mairie de Calvi. On voit de cette façon l'importance que vous donnez à un colloque sur les langues, surtout ici en Corse.

Après les remerciements, je dois vous dire que je parle mal le français mais je pense que je me ferai comprendre. Essayer de se comprendre, faire cet effort est la chose la plus importante même si l'on parle mal une langue, même si l'on parle une autre langue, car la différence est une chose essentielle à la vie humaine.

Nous sommes à la veille d'une journée importante' puisque demain, au siège de l'UNESCO à Paris, sera présentée et discutée la Déclaration Universelle des Droits linguistiques qui a été approuvée à Barcelone en juin dernier. Et il sera décidé si cette Déclaration peut être inscrite à l'ordre du jour de la grande discussion sur les droits linguistiques qui aura lieu l'année prochaine, au mois d'octobre, à l'ONU. Cette décision est importante pour nous car si demain l'UNESCO approuve cette Déclaration, elle passera certainement à l'ONU sans discussion.

Quand beaucoup de pays discutent d'un document, on peut passer des années sans l'approuver,

Or, si l'UNESCO, qui est spécialiste pour la culture, l'approuve demain. le chemin sera probablement ouvert pour que cette Déclaration devienne un complément de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme dont on fêtera dans deux ans le 50ème anniversaire. Et pourquoi avons-nous insisté autant à faire une telle Déclaration ?

Depuis des années, nous parlons beaucoup des langues. Il en existe beaucoup dans le monde mais les langues gênent, elles sont un problème et de cette façon, on justifie les politiques linguistiques qui étouffent, marginalisent et minorent les langues. On entend dire souvent que si l'on cherche davantage d'union, pourquoi multiplier les langues dans le monde? De nombreux arguments sont utilisés pour ne pas admettre justement la différence de langues, La langue est donc un instrument du pouvoir pour imposer une certaine conception du monde.

Nous ne sommes pas d'accord avec cette conception du monde. Nous pensons qu'il faut défendre la dignité de chaque personne et

que chaque personne s'exprime dans sa propre langue. Il existe des problèmes linguistiques mais il existe aussi une richesse linguistique qui n'est pas, malgré ce qu'on entend souvent, à l'origine de ces problèmes. Le problème vient des langues qui oppriment les autres. C'est à partir de cette exclusion que nous avons vu la nécessité de penser et d'élaborer un code qui soit le point de référence quand on parle de droits linguistiques, de la même façon que l'on a essayé d'établir un certain code pour vivre en accord avec les droits de l'être humain. Les pays devaient entendre les droits de l'homme et la démocratie parce qu'il y a un code, un point de référence morale qui sert à orienter les politiques, à orienter la vie ensemble dans l'humanité. Personne ne peut dire que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme a été négative. Elle a été positive pour faire avancer les libertés et la démocratie.

Nous avons donc cherché à repenser la question linguistique qui a été très souvent à l'origine de divisions, de confrontations, d'incompréhensions dans le monde pour que cela serve de point de référence pour la compréhension, pour vivre ensemble, même pour repenser bien des situations actuelles

Aujourd'hui, on parle beaucoup de la nécessité de créer l'Union entre les Européens mais quelquefois on pense l'union comme l'unification. L'unification, cela veut dire que des langues que l'on appelle dominantes, veulent dominer les autres langues qui sont alors des langues minoritaires.

On parle du bilinguisme comme solution. C'est peut-être une solution, une solution immédiate, mais ce n'est pas la solution pour les langues parce que le bilinguisme donne la priorité à la langue du plus fort. Le bilinguisme en Europe, ce sont les langues et la langue. Nous sommes donc plutôt pour la solution du plurilinguisme pour que chacun apprécie davantage sa propre langue et puisse communiquer avec les autres à travers les langues qui existent. La politique européenne des langues, c'est justement de faire apprendre plusieurs langues aux citoyens européens pour qu'une seule langue ne devienne pas la langue dominante de toute l'Europe. On voit donc déjà une évolution qui nous sert pour repenser ce que signifie la langue pour chaque personne, pour chaque communauté.

L'autre aspect auquel nous avons réfléchi -et c'est vraiment le point de référence qu'il faut approfondir- c'est que la langue ne s'identifie pas avec l'Etat mais avec la communauté linguistique qui la parle. En Europe, la division s'est faite en dressant les langues les unes

contre les autres, de la même manière que les Etats ont été faits non pas en faveur du peuple mais contre certains peuples pour pronomouvoir un peuple. Le sujet des droits, on ne peut pas l'identifier avec l'Etat. Il faut l'identifier avec les personnes et les communautés linguistiques.

Toute la déclaration a pensé la langue comme quelque chose de positif pour l'humanité, comme expression de la dignité des personnes et du collectif dans lequel ces personnes se trouvent. Il n'existe pas de langues majoritaires et de langues minoritaires, il y a des langues qui oppriment et des langues opprimées. Les termes de « majoritaire » et de « minoritaire » sont une catégorie qu'il faut dépasser pour dire que toutes les langues sont importantes, les petites et les grandes. Si l'on commence à appliquer le terme de « majorité » ou de « minorité », toutes les langues de l'Europe sont minoritaires par rapport à une langue comme le chinois. En effet, beaucoup plus de gens parlent le chinois dans le monde. Ce sont donc des termes très relatifs qu'il faut dépasser parce que derrière, il y a une façon de concevoir le monde où des langues doivent dominer et d'autres langues doivent être dominées.

Tous les articles de cette Déclaration Universelle des Droits Linguistiques s'appuient sur le principe des droits de l'homme : l'égalité, la différence comme manière de comprendre ce que nous sommes. Nous sommes différents et en cela nous sommes les interlocuteurs les uns des autres. Si nous étions tellement égaux et unifiés, il n'y aurait pas de dialogue entre nous. La différence est une qualité, une caractéristique de la définition de la nature humaine. Ensuite, avec le respect de la langue, on peut créer une société vraiment démocratique dans laquelle tout le monde peut s'exprimer et enfin, la langue n'est pas un problème. Pour nous tous, la langue doit devenir une façon d'exprimer notre propre identité, notre propre esprit de créativité.

C'est sur ces points que s'appuie toute la Déclaration.

Un autre aspect dont nous avons beaucoup discuté, c'est que jusqu'à présent la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme se référait presque toujours aux droits individuels, Or, cette déclaration introduit un nouveau concept. On ne peut pas vivre les droits individuels si les droits collectifs dans lesquels on va vivre ne sont pas libres. Les droits collectifs sont des droits qui vont toujours ensemble avec les droits individuels. Pour nous, la différence linguistique, c'est la langue pour l'entente humaine. Et dans ce sens -et cela rejoint ce que je disais auparavant- on a dépassé la Tour de Babel.

Rappelons-nous l'histoire de la Tour de Babel. On dit que tout le monde s'est séparé parce que personne ne s'est compris. Mais il y avait des choses beaucoup plus profondes que la différence de langue. Il y avait le besoin, l'envie d'être plus puissants, plus puissants que Dieu. Et Dieu a châtié les hommes en disant : "Vous parlez des langues différentes et vous n'arrivez pas à vous comprendre". Je crois que dans ce sens, on a dépassé la Tour de Babel et nous sommes entrés dans le message de la Pentecôte. Dans la Pentecôte, les apôtres parlaient une langue que personne ne comprenait et pourtant, ceux qui ne parlaient pas latin, ceux qui parlaient grec, etc... ont compris. Pourquoi ? Parce qu'il y avait une attitude. Au-delà de la compréhension matérielle de la langue, il y avait une ouverture pour comprendre que la différence est la base de l'entente humaine.

Avec cet esprit, on pourra résoudre les conflits qui existent, et qui existent dans le domaine linguistique. Parce que l'on verra que, dans une société où les Droits linguistiques pour beaucoup de peuples et de communautés linguistiques ne sont pas respectés, on peut faire un travail de compréhension, et que la société n'a pas aidé parce qu'elle n'a pas compris que toutes les langues sont égales parce que les personnes qui les parlent sont des personnes égales.

Nous pensons que cette déclaration peut ouvrir une nouvelle étape, non seulement de compréhension mais aussi d'approfondissement de tous les droits humains. La langue comme expression de l'identité, la langue respectée, peut ouvrir des chemins pour comprendre d'autres droits qui aujourd'hui ne sont pas respectés. Si l'on approfondit ces droits, on ouvre des voies pour comprendre, pour approfondir tous les droits qui appartiennent à la nature humaine.

C'est donc là l'esprit dans lequel a été faite la Déclaration Universelle des Droits Linguistiques. L'accueil que nous avons reçu à l'UNESCO est un accueil positif mais l'UNESCO étant composé de délégués des Etats, il y a toujours le risque que quelques-uns ne soient pas sensibles à cette déclaration parce qu'ils verront derrière une position politique pour lutter contre les Etats. Nous allons donc faire un effort pour dépasser cette sensation et j'espère que demain cette déclaration sera acceptée comme document de base et de discussion pour être un appendice, un complément de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Nous sommes donc à la veille d'une grande journée pour toutes les langues.

Merci.

J.THIERS. - Je pense que cette présentation va susciter de votre part des réactions nourries, mais avant de vous donner la parole, je voudrais vous proposer d'essayer de faire le lien entre l'esprit de ce grand texte et le besoin que nous avons en Corse de ce type de protections. Mis à part le fait que la Corse n'étant pas coupée du monde, elle se préoccupe comme toute autre situation de ce qui peut faire progresser l'humain, on pourrait se demander si le critère linguistique est central ou secondaire en Corse.

Quelle place tient-il par rapport aux autres aspects de la vie et donc quelle est la recevabilité du message de la Déclaration universelle des Droits Linguistiques en Corse? Je vais donner mon avis en quelques mots.

Je crois que l'on ne peut évaluer ce que représente la langue corse qu'en **distinguant la demande et le besoin**. Le besoin est de l'ordre du culturel et de la vie de tous les jours. La demande est de l'ordre de l'éphémère et de l'actualité. Quel est le besoin de la langue corse en Corse, quel est le besoin de protection et de renforcement des mesures qui permettent l'exercice de la langue mais aussi des autres langues ? On peut le voir en examinant le fonctionnement d'une langue au croisement du collectif et de l'individuel.

En effet, il y a une contradiction fondamentale entre la manière dont agit en nous une langue et celle dont nous l'utilisons. La langue est à la fois l'objet le plus individuel, le plus intime qui soit. Elle permet le premier apprentissage, celui qui fonde la personnalité. La langue est donc attachée très étroitement à la construction de la personnalité. Les psychologues, les psychanalystes savent bien que ce qui fonde l'individu, la personne, se produit au moment où apparaît le « je » dans le langage. Si bien que lorsque je me dote de ma personnalité, lorsque je prends conscience de ma personnalité dans la confrontation avec les autres, je le fais dans l'expérience de la langue. C'est un acte d'identité individuelle, un acte singulier car cette langue est bien à moi. Mais cette langue est aussi un objet collectif -et là est la contradiction fondatrice- parce qu'elle est instrument de communication. Cela permet d'éclairer un des aspects de la Déclaration Universelle des Droits Linguistiques qui prend en compte cette contradiction en en faisant non pas un problème mais véritablement le fondement d'une réflexion.

Si nous retenons cette contradiction, nous voyons pourquoi le besoin de langue corse est un véritable besoin en Corse, c'est-à-

dire un besoin structurel auquel il faut répondre en termes individuels mais aussi dans ses aspects collectifs et politiques. La demande de langue est de l'ordre du conjoncturel, plus ou moins forte selon les époques, selon les priorités économiques. Il s'agit donc pour nous de savoir où sont les invariants de la demande et du besoin de la langue corse.

Pour cela, nous avons mené il y a quelques années une enquête qui a voulu sonder les représentations plus que les comportements linguistiques. Comment les Corses se représentent-ils leur identité par rapport aux langues effectivement parlées et vivantes en Corse ? Si l'on se fonde sur les résultats de cette enquête, on observe un décalage très important entre la réalité du langage en Corse et la manière dont les Corses se représentent leur langage. En effet, on peut considérer que parmi les nombreuses langues parlées en Corse, les Corses n'en retiennent que trois comme intéressant de près ou de loin leur identité : le corse, le français et l'italien dans un ordre hiérarchique décroissant.

Le corse est présenté comme la langue maternelle, la langue de l'identité collective, la langue forte, porteuse de toutes les valeurs historiques et patrimoniales.

Le français, à côté de cette primauté du corse, vaut surtout pour sa valeur économique, pour la base qu'il représente dans l'ascension sociale de l'individu.

L'italien, souvent évanescent, se trouve à la marge de cet ensemble. Il ne s'agit pas de l'italien touristique d'aujourd'hui mais d'une sorte de souvenir culturel inscrit dans la mémoire des Corses. Ce sont donc les résultats d'une enquête qui a été bien sûr beaucoup plus complexe que l'exposé sommaire que j'en fais ici. Mais je voudrais faire remarquer encore une fois la différence énorme qui existe entre cette hiérarchie que nous appelons, dans notre jargon, nous autres sociolinguistes, une hiérarchie *épilinguistique*, c'est-à-dire se basant non sur les comportements linguistiques réels mais sur les jugements portés sur les langues considérées.

Nous constatons donc un divorce entre cette hiérarchie épilinguistique et la réalité des comportements. Dans la réalité des comportements, nous le savons bien, le corse n'est pas la première langue. L'italien, lui, garde sa troisième position. Les autres langues parlées ici, celles des communautés immigrées par exemple, mais celles des programmes scolaires aussi (anglais, espagnol, etc) ne sont même pas évoquées. Elles n'existent pas dans la représentation identitaire. Cela veut dire qu'il faut rapprocher le statut supposé, symbolique, de ces trois langues avec la situation

réelle. Il faut imaginer que les dispositions qui régissent l'exercice de la langue dans la société prennent en compte comme l'expression d'un besoin, cette hiérarchie symbolique et que la réalité linguistique se rapproche de l'expression de ce besoin. Cela veut dire qu'il faut rétablir l'équilibre entre les langues présentes en Corse, renforcer la visibilité, la présence, la vie de la langue qui est actuellement minorée en termes de programmes, d'interventions dans le domaine des langues. C'est pourquoi il me semble que la situation en Corse a tout intérêt à regarder dans le sens de la Déclaration Universelle des Droits Linguistiques, d'en suivre le devenir et d'en espérer des résultats très rapides en termes d'officialisation.

Il nous reste une heure pour engager une réflexion plus approfondie à partir de la Déclaration Universelle des Droits Linguistiques et de la manière dont celle-ci peut être ressentie en Corse.

Qui demande la parole? Il y a dans cette salle bien des gens qui doivent s'empresse de prendre la parole, des responsables politiques, des membres de la municipalité qui ont, de près ou de loin, ces problèmes à traiter. Je vois des représentants d'associations linguistiques et culturelles militantes. J'aperçois le représentant corse du Bureau Européen pour la protection et la défense des Langues moins répandues ainsi que des enseignants de langue corse qui sont d'excellents témoins. Je vois également des étudiants du DESS de Communication. Certains sont issus de la promotion de l'an dernier : ils ont eu le privilège d'interviewer Aureli ARGEMÍ au siège du CIEMEN à Barcelone lors du voyage organisé en avril par le CCU. Leur interview sera d'ailleurs publiée dans le prochain numéro de À l'Asgiu, la revue du centre culturel universitaire. Je vois d'autres étudiants du DESS de communication de l'Université de Corse qui sont aussi dans une position extrêmement inconfortable (!) puisqu'ils sont à la fois étudiants et correspondants de certains médias. Il y a aussi une traductrice de texte en langues minorées vers le français- il y a donc bien des compétences réunies dans cette salle.

A.ARGEMÍ. - Je voudrais poser une question qui amorcera peut-être le débat. Une chose est claire quand on parle des langues, c'est qu'il faut changer profondément la mentalité en général pour comprendre ce qu'est une langue par rapport à la personne et par rapport au collectif. Le sujet de la langue, ce n'est pas l'Etat, c'est la collectivité linguistique. J'expliquais cela il n'y a pas très longtemps à l'université européenne de Madrid, dans le centre de l'Espagne où

les gens ne sont pas très ouverts à comprendre le problème. Ils ont quand même fait un effort pour m'inviter à parler de la Déclaration Universelle des Droits Linguistiques. J'expliquais donc pourquoi il fallait changer la mentalité et à la fin, le vice-président de l'université m'a posé une question. Et j'ai alors compris que c'était difficile de comprendre. Il m'a dit : « J'ai compris le problème des langues un jour en voyageant en Catalogne ». Il venait de Madrid et allait en Andorre. C'était dans les années 70, à la fin du franquisme. Avant d'arriver en Andorre, sa voiture est tombée en panne. En cherchant un garage pour faire réparer sa voiture, il a rencontré un paysan à qui il a demandé : "Savez-vous où se trouve un garage ? » Mais le paysan n'a pas compris ce qu'il disait. Il a alors pensé : "Nous sommes en Espagne. Cet homme se trouve en Catalogne et il ne comprend pas l'espagnol, il a un problème de langue". Je lui ai alors répondu que c'était justement ça le problème de la compréhension. Car le paysan avait probablement pensé : « Cet homme se trouve en Catalogne et il ne connaît pas ma langue. C'est une autre communauté linguistique et il se trouve dans une pauvreté intellectuelle ». Et l'autre qui venait de Madrid pensait l'inverse. C'est la racine même de l'incompréhension: l'un perçoit d'une certaine façon le problème linguistique et l'autre le perçoit d'une autre façon. Lequel des deux a raison ? Il faut approfondir....

Un autre cas a été évoqué - celui d'une famille andalouse du sud de l'Espagne. Une partie de la famille est allée s'installer à Paris et l'autre partie est restée à Barcelone. Au bout d'un an la famille qui était à Paris parlait parfaitement le français, s'était intégrée, parce que l'avenir, pour cette famille, c'était la France. Alors que la famille qui se trouvait en Catalogne, avait des difficultés à parler le catalan, car pourquoi apprendre le catalan? C'est la conception que la frontière de l'Etat change la mentalité tandis que l'aire linguistique ne la change pas. Sitôt que l'on entre en contact avec une communauté linguistique, il y a un autre effort à faire. Et jusqu'à présent, on nous a appris que l'Etat, ce sont des frontières.

Un troisième exemple portait sur les langues en Europe. Lorsque j'ai affirmé que la langue la plus minorée en Europe était la langue la plus parlée, les gens sont restés sans voix. La langue la plus minorée en Europe, c'est l'allemand. On le parle bien sûr en Allemagne mais il y a des endroits en Europe où la langue allemande a été persécutée ou pas respectée parce que c'était en-dehors des frontières. En Hongrie par exemple, l'allemand a été interdit pendant des années alors qu'il y avait des colonies allemandes dans les territoires hongrois. En Italie, il y avait des

Allemands dans la vallée d'Aoste. L'allemand était respecté sur le papier mais on n'a jamais rien fait pour cette langue. Au Sud du Tyrol par contre, ou du point de vue légal l'allemand n'est pas tellement protégé, tout le monde parle allemand. Il y a donc une différence de perception et de politique par rapport à l'allemand qui engendre beaucoup de situations. C'est un peu le modèle de ce que les frontières de l'Etat ont réussi à diviser. Le catalan, par exemple, est la langue obligatoire d'un côté de la frontière, et de l'autre côté de la frontière c'est une langue tolérée mais pas respectée comme il le faudrait. Cela veut dire qu'il faut revenir à la communauté linguistique comme base et dépasser la notion de frontière de l'Etat. Même la communauté européenne cherche à dépasser les frontières. On parle beaucoup de politique transfrontalière justement pour rapprocher et pour que les frontières ne divisent pas mais soient un lien dans l'effort des uns et des autres. On change l'esprit mais la politique et la mentalité restent ancrées dans le passé et n'évoluent pas. Ce sont des exemples que l'on pourrait approfondir dans tous les domaines linguistiques et peut-être cela pourrait-il faire démarrer la discussion.

Mme Claude PANTALACCI - Cette Déclaration Universelle des Droits Linguistiques est résolument optimiste et l'on peut souhaiter qu'elle soit acceptée puisqu'aujourd'hui, en Europe on est dans la Diminution des frontières. Lorsqu'on se déplace, les frontières n'existent plus. Mais on accepte plus facilement de voir disparaître ce qui est matériel c'est-à-dire les frontières que de voir disparaître le poids de la langue qui opprime. J'ai beaucoup aimé votre définition de langue opprimée et de langue qui opprime. En ce qui concerne la langue, sans doute par le même phénomène on a moins de souplesse à accepter les changements. En Corse, nous avons l'habitude des textes très larges. On peut enseigner la langue corse mais dans la réalité, la langue de tous les jours, la langue de la télévision reste le français. Par conséquent, la Déclaration Universelle des Droits Linguistiques ira-t-elle rejoindre la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et tout continuera sans rien changer !

A.ARGEMÍ - Le but de la Déclaration est d'aider à changer les mentalités. Evidemment, une déclaration, c'est un papier, mais on ne peut pas dire que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme soit restée seulement un papier. Cela a servi à changer les mentalités. Et en changeant les mentalités, les politiques s'adaptent au changement. Mais il faut penser qu'on lutte depuis des siècles

contre tout cela. Il y a une grande ignorance de l'opinion publique et l'ignorance est le pire ennemi des droits. On peut dire, par exemple: « La liberté, c'est trop compliqué, c'est mieux la dictature. » Mais on dit: « Non, la liberté c'est l'expression de la dignité humaine, même si cela pose des problèmes. » On est donc arrivé à comprendre que la liberté était quelque chose d'important pour la nature humaine. On a découvert la liberté, la démocratie, on a découvert que l'homme et la femme sont égaux et cela a coûté beaucoup d'efforts. Alors dans la pratique, il y a encore beaucoup de politiques qui ne suivent pas mais on a quand même fait des progrès. Et nous pensons que cette déclaration doit aider à faire des progrès. Mais si l'on conserve la même mentalité, on trouvera des solutions un peu ambiguës de protection. On voit parfois des documents très récents qui parlent de langues « minoritaires ». Et ceux qui parlent ces langues minoritaires se disent: "Enfin, on nous reconnaît". Mais non, parce que si on lit bien les documents, on reconnaît qu'il y a d'autres langues mais on parle de protection. Il faut les mettre sous tutelle pour qu'elles restent minoritaires et ne se développent pas comme n'importe quelle langue. Il y a encore des mentalités de majorité et de minorité. On respecte la langue minoritaire pour qu'elle reste minoritaire. Et on présente cela comme une évolution démocratique. Je pense qu'il faut dépasser cette politique, qui a été faite à partir de revendications, mais avec une mentalité majoritaire. Alors si on refuse cela, la chose importante est de trouver les moyens pour que chaque langue puisse se développer d'après la communauté linguistique qui la parle, si elle veut la parler. Si la société le demande, il doit y avoir tous les instruments pour pouvoir la développer à tous les niveaux de la vie sociale. Mais jamais que la solution de protection des langues soit la solution pour les langues minoritaires.

M. Matteu FERRARI. - Monsieur ARGEMÍ, vous êtes espagnol mais la situation n'est-elle pas encore plus difficile en France, vu la guerre ouverte qui a été faite aux langues minoritaires, l'alsacien, le breton, le catalan, le corse. En 1976, M. Giscard d'Estaing, qui était alors président de la République française, déclarait: "Les Corses doivent s'occuper de leur langue et les Bretons de la leur". Changer les mentalités est très difficile car depuis la Révolution nous sommes dans ce carcan français. Pour être Français, il faut parler français" rien que le français.

J. THIERS. - Je répondrai en partie. Il est vrai que les documents d'archives montrent bien que cette histoire de la francisation

coïncide souvent avec l'école et qu'elle s'est faite par éradication de toute autre personnalité que la personnalité du citoyen. D'une certaine manière les choses continuent, bien que dans les différents territoires des langues minorées en France des acquis incontestables aient été enregistrés depuis une trentaine d'années. Je crois que le mécanisme dénoncé comme extrêmement difficile à alléger est d'autant plus pernicieux qu'il a produit ses effets à l'intérieur même des mentalités sur place. Ce n'est pas seulement du haut que vient l'interdiction de parler la langue ou sa minoration. C'est de l'intérieur même des communautés. Les Catalans, à l'époque de la sociolinguistique catalane, ont montré ces mécanismes en les regroupant sous une dénomination qui dit bien ce qu'elle veut dire : « l'auto-odi », la haine de soi, c'est-à-dire la manière dont à un moment donné, pour des raisons économiques et sociales on peut avoir honte de soi-même et déprécier son identité. Les Corses savent très bien qu'à une certaine époque les mentalités étaient telles que parler corse, c'était montrer une face peu reluisante de soi-même au point de vue individuel et collectif. Ces mécanismes ont été combattus et limités dans leurs effets mais ne sont pas complètement arrêtés. Lorsque je fais la différence en attribuant au corse des qualités que le français n'aurait pas, lorsqu'on dit que le corse est « la langue du cœur », « la langue du patrimoine » on dit quelque chose de très fort. Mais lorsqu'on affirme que le français est la langue du travail on a l'air de dévaloriser et d'ôter au français ce que l'on attribue au corse. En réalité cela contribue à minorer le corse. Si je dis que le corse est la langue du cœur, d'une certaine manière je lui refuse la fonction de langue de l'agora, de langue politique, de langue du commerce, de l'économie. Je le minore. Les choses ne sont donc pas faciles. Tout ne dépend pas de la dimension verticale. Il y a beaucoup de choses à faire et j'en reviens à la remarque de Claude PANTALACCI lors de son intervention. La Déclaration Universelle des Droits Linguistiques, mais plus généralement la volonté que nous avons d'élargir l'espace de la langue minorée, tend à changer les mentalités. De ce point de vue, en Corse en particulier, un chemin important a été accompli. Je crois qu'on peut le résumer ainsi. Si la demande de langue ne s'est pas tellement accrue, si on ne la voit pas se renforcer chaque jour, on peut quand même constater que l'espace symbolique de la langue corse s'est très largement ouvert. Aujourd'hui, on peut parler en langue corse sans que cela soit une honte. Dans ce petit témoignage, il y a quelque chose de très révélateur. L'espace de la langue s'est ouvert et élargi. C'est

important et il faut le renforcer. Je pense que les moyens comme la Déclaration Universelle des Droits Linguistiques vont dans ce sens.

Un enseignant de langue corse :- Les politiques de papier, c'est bien. En admettant que les politiques prennent en considération cette Déclaration, c'est la mentalité qu'il faut changer. Je suis professeur de langue corse dans un collège où l'on propose aux élèves en seconde langue l'espagnol, le corse et l'allemand. Il n'y a pas d'italien. Or, de nombreux élèves prennent le corse en seconde langue parce qu'il n'y a pas d'italien. Et ils le disent. « On prend le corse parce que c'est de l'italien ». Ce sont pourtant des élèves qui ont fait du corse depuis la sixième mais ils ont encore en tête que le corse, c'est de l'italien. Le travail à faire est donc énorme parce que les mentalités n'évoluent pas tellement. Il y a aussi un manque d'information. Il y a la Charte Européenne des Langues minoritaires, la Déclaration Universelle des Droits Linguistiques, mais ce sont les linguistes qui font ces chartes et ces déclarations. Les gens de la rue, eux, ne sont pas informés, ils vivent sur des préjugés du genre "le corse, c'est de l'italien", etc. Je pense qu'une campagne d'information du grand public serait nécessaire parce que les textes, c'est bien beau mais c'est comme les lois. Qui connaît les lois à part les avocats ? Pourtant la loi s'applique.

J.THIERS. - Il ne faut pas attribuer à la Déclaration Universelle des Droits Linguistiques le pouvoir de gérer les différentes situations sur place. Si elle est un jour adoptée de manière très officielle par l'UNESCO, elle sera une référence mais peut être aussi un tremplin, un auxiliaire, un moyen mis à la disposition des communautés. Et bien entendu se pose la question de la responsabilité de tous ceux qui sont des acteurs sociaux à l'intérieur des communautés, Pour revenir à l'exemple très anecdotique que vous avez pris, faisons en sorte que dans cette classe où l'élève est accueilli, il ne perde pas son identité.

Qu'il éprouve même un grand plaisir à être là et qu'à la fin de l'année, alors qu'il est entré dans la classe de corse par accident, par substitution du corse à l'italien, il éprouve le besoin de garder cette langue vivante, cette option, et de la cultiver avec sa famille. Là se pose le problème d'une pédagogie active, ouverte, qui permette vraiment l'épanouissement de l'enfant.

(suite et fin à la prochaine mise à jour 21.05.2019)